



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
22 mai 2008
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Quarante et unième session

30 juin-18 juillet 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports soumis par les institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application de la Convention
dans les domaines qui entrent dans le cadre
de leurs activités**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

* CEDAW/C/2008/II/1.



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

République-Unie de Tanzanie

Activités en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

1. Pour atténuer les effets de la pandémie du sida sur l'agriculture et les femmes et les hommes qui vivent de cette activité, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à formuler une stratégie concernant le secteur agricole. Le document directif sur la stratégie de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies chroniques dans le secteur agricole a été élaboré en collaboration avec plusieurs départements ministériels et approuvé par l'Assemblée nationale. La stratégie porte sur un éventail de questions telles que l'aide aux orphelins; l'autonomisation des veuves et des femmes vulnérables chefs de famille dans les zones rurales; l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; la prévention de l'usurpation des biens et le renforcement du revenu et des biens disponibles.

2. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires, la FAO a ouvert six écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour jeunes agriculteurs, qui accueillent 300 enfants, ainsi que 81 écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie destinées aux agriculteurs adultes, qui accueillent plus de 3 000 adultes. Les écoles pour jeunes agriculteurs s'adressent en particulier aux orphelins et à d'autres enfants, qui sont en difficulté, notamment en raison de la pandémie du sida. Elles visent à leur inculquer des connaissances agricoles, l'esprit d'entreprise et des compétences pratiques de manière à ce qu'ils puissent devenir des adultes indépendants, consciencieux et entreprenants. Ces connaissances et ces compétences doivent les aider à être économiquement autonomes et à devenir des citoyens responsables, respectueux des femmes et soucieux des droits de l'homme. De plus, ces écoles traitent de certaines questions telles que la sensibilisation au VIH/sida et la prévention de la maladie, le respect de l'égalité entre les sexes, la protection de l'enfance, le soutien psychosocial, l'éducation nutritionnelle et les compétences commerciales. Les écoles pour adultes ciblent les ménages pauvres touchés par le VIH/sida, en mettant particulièrement l'accent sur ceux dirigés par des femmes. Ces écoles visent à inculquer aux hommes et aux femmes des zones rurales des connaissances et des compétences qui les aideront à améliorer leur production agricole, la sécurité alimentaire de leur ménage et leurs revenus. Elles visent en outre à leur faire comprendre comment leur vulnérabilité socioéconomique les conduit à adopter des comportements à risque, à remédier aux conséquences socioéconomiques du sida et d'autres menaces au sein des communautés et à établir un réseau d'agriculteurs qui s'intéressent aux problèmes locaux en vue de créer des revenus durables. Elles traitent en outre des questions relatives aux droits patrimoniaux, aux normes culturelles concernant la masculinité et la féminité et aux rapports de pouvoir entre les deux sexes.

3. Le projet LinKs sur les rôles respectifs des hommes et des femmes, la diversité biologique et les connaissances locales au service de la sécurité alimentaire visait à faire comprendre comment les hommes et les femmes des zones rurales utilisent et

gèrent la diversité biologique et à souligner l'importance des connaissances locales pour assurer la sécurité alimentaire et une biodiversité agricole durable, en analysant les liens entre les systèmes locaux d'acquisition de connaissances, les rôles assignés aux hommes et aux femmes et les relations entre les deux sexes, l'alimentation, et la conservation et la gestion de la biodiversité agricole. Entre 2000 et 2005, la FAO a organisé plus de 20 ateliers de formation et mené de nombreuses activités de recherche, qui ont abouti à la publication de plusieurs rapports portant essentiellement sur la biodiversité agricole, les femmes et les connaissances locales au service de la sécurité alimentaire.

4. Afin de mettre davantage en relief le rôle que les femmes jouent dans la production agricole et de produire des données permettant d'évaluer l'impact de la contribution effective des femmes et des hommes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, la FAO a fourni un appui technique au Bureau national de statistiques et au programme de recensement des producteurs agricoles afin que les données recueillies soient ventilées par sexe. L'Organisation a aussi collaboré à l'établissement d'un descriptif sur le rôle des hommes et des femmes dans le secteur de l'agriculture, fondé sur les données des recensements.

5. Dans le cadre de la Campagne « Telefood » qui vise à faire prendre conscience de la nécessité de lutter d'urgence contre la faim et les inégalités entre les sexes, la FAO a financé plus de 50 projets en République-Unie de Tanzanie, qui portaient sur les cultures fruitière et maraîchère; l'aviculture; la meunerie; la production de maïs, l'élevage porcin et la production végétale.